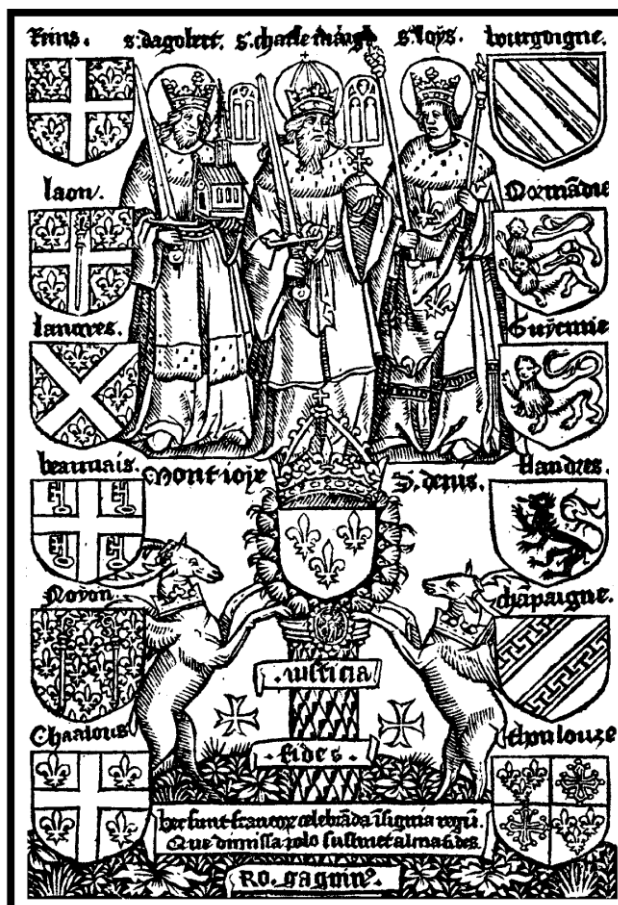


HÉRALDIQUE ET NOBLESSE

Hervé Pinoteau

de l'Académie internationale d'héraldique



La noblesse de France à son plus haut niveau est représentée par les douze pairs (pares, égaux...du Roi !) créés au début du XIIIe siècle. Lors du sacre, les pairs étaient appelés à soutenir la couronne quand le premier d'entre eux, l'archevêque duc de Reims, posait l'insigne sur la tête du Roi en récitant des prières. Leurs armes sont ici associées aux insignes de la royauté, ensemble placé sous la protection des saints des trois « races », Dagobert, Charlemagne et Louis IX (Robert Gaguin, religieux trinitaire, *De origine et gestis Francorum compendium*, 2e éd., Paris, 1507, frontispice).

HÉRALDIQUE ET NOBLESSE

Naissance de l'héraldique

Aussi étrange que cela puisse paraître au lecteur de ce début du XXI^e siècle, on ne parla pas d'héraldique durant la plus grande partie de l'histoire de cette symbolique. On évoquait l'art et la science des hérauts au sujet des blasons. Au milieu du XVIII^e siècle, dans la fameuse *Encyclopédie de Diderot et d'Alembert*, il était question de « Blason ou art héraldique ». Héraldique, qui vient de héraut, n'est alors qu'adjectif et il fallut attendre 1845 pour qu'il devienne substantif, l'héraldiste qui s'occupe de blasons ne trouvant son nom qu'en 1873. Enfin, l'adverbe héraldiquement semble bien être une nouveauté de Marcel Proust en 1919! Quoiqu'il en soit l'héraldique qui nous préoccupe ici est beaucoup plus ancienne et découle même d'antiques coutumes sur l'identification.

Car il s'agit bien de cela. Comment se reconnaître dans le combat ? Comment savoir sur qui férir et quel combattant doit-on épargner ? L'héraldique ne découle pas de peintures de manuscrits ni de jolies broderies de gentilles dames passant le temps dans leurs manoirs. C'est, qu'on le veuille ou non, un art de guerre utilisant d'antiques symboles pour en faire un code véritablement fascinant puisqu'il perdure depuis plus de neuf cents ans. Qui dit mieux ?

Et je n'hésite pas à le souligner, ce code est une des caractéristiques de la civilisation qui compte pour nous, celle de cet Occident chrétien qui meurt sous nos yeux. Les nations laïcisantes et même socialistes récusent d'ailleurs l'héraldique, allant ainsi jusqu'à établir d'autres codes pour leurs États, sans toutefois en parer les individus. L'héraldique telle qu'on la connaît plus ou moins bien dans les familles de la noblesse, se voulant nobles, ou encore de la simple bourgeoisie sans aucune prétention nobiliaire, est tristement détestée par les sociétés apostates. La chose est telle que les changements politiques advenus à la fin du XX^e siècle lors de la chute des pouvoirs socialistes en Russie et autres nations, ont entraîné une résurrection de l'héraldique d'État. Abolir des souvenirs odieux, redonner la main à un passé souvent glorieux, autant de prétextes pour voir réapparaître plus ou moins modifiés les anciennes armoiries.

Il est manifeste que l'héraldique naît dans une Europe où trônent au sommet des peuples le pape, l'empereur des Romains (et le roi des mêmes en attendant la couronne donnée à Rome), le roi des Francs puis de France, qui se veut l'égal de ce dernier, et les autres rois, princes, ducs, comtes, etc. C'était une société chrétienne hiérarchisée, complexe, et parfois difficile à comprendre en nos temps si différents.

L'élite au service de l'État, chrétien depuis Constantin et Théodose (IV^e siècle), est la *militia*, autrement dit cette chevalerie sur laquelle on a beaucoup écrit et qui perdura un millénaire et demi. Je renvoie aux travaux de nos grands historiens comme Georges Duby et à la belle synthèse du professeur Karl Ferdinand Werner qui fut d'ailleurs couronnée par notre association.



Plaque émaillée pour la tombe de Geoffroi V Plantagenêt, comte d'Anjou (+1151). Ce sont les premières armes formellement établies et authentiques, reçues du roi Henri 1er d'Angleterre, quand celui-ci le fit chevalier en 1128 ; elles seront reprises par certains de ses descendants (Le Mans, Musée de Tessé : cliché Musées du Mans).

G. Duby nous montre d'ailleurs les changements advenus dans la société dès le XI^e siècle, où l'on voit les familles nobles s'approprier un pouvoir autonome, se structurer autour d'une maison forte qui deviendra progressivement château, et dans l'idée de la prééminence de la lignée établie par mâles. C'est au fils que le seigneur transmet le fief, le titre, le surnom familial, les armoiries fixant le souvenir de l'origine agnatique. La lignée devient « maison » et son image qui la fera reconnaître sera les armoiries, image d'une élite qui devient d'ailleurs à cette même époque la fameuse chevalerie.

On a beaucoup disserté sur la date de l'apparition du code héraldique en s'affranchissant des rêveries de nos anciens auteurs. Il est certain que ce code se développa au XII^e siècle. Nos plus récents manuels, nos classiques, ceux de Donald Lindsay Galbreath qui fut révisé par Léon Jéquier, de Michel Pastoureau, d'Ottfried Neubecker et d'autres auteurs en divers pays, sont bien d'accord sur ce point. Les sceaux ornés de chevaliers portant bannières et écus aux armes sont là pour le

démontrer. Les textes des chansons de gestes ratifient et peuvent être assez précis sur les connaissances (j'écris en français moderne), autrement dit les signes de reconnaissance dans l'action.

C'est en ce domaine que se manifeste aussi un assez curieux purisme qui magnifie les sceaux (hors des sceaux pas de salut si l'on en croit d'éminents chartistes) alors que les textes poétiques viennent déjà largement corriger ce point de vue. On en arrive même à récuser les témoignages fort précis sur les armes de Geoffroi V Plantagenêt, comte d'Anjou, fait chevalier le jour de la Pentecôte 1128 par son futur beau-père, le roi Henri Ier d'Angleterre, sous prétexte que sa plaque tombale, que nous conservons au Musée de Tessé du Mans, fut exécutée peu après sa mort, en 1151, et que le récit de cette cérémonie fut écrit de même par un habitué de la cour d'Anjou! On négligera ici ces réticences qui sont prétextes à des joutes pour spécialistes.

Rien d'extraordinaire en ces connaissances. L'azur si français (et même franc !) pour un descendant de Charlemagne par les Vermandois, était bien normal chez un chevalier qui fut même candidat au dapiférat de notre royaume, et il s'unissait à ravir au très possible lion d'or de son beau-père Henri Ier le Lion, sa descendance hissée sur le trône d'Angleterre assumant la couleur rouge, le gueules des héraldistes, si présent dans la descendance des ducs de Normandie. Ainsi naquirent progressivement les armes d'Angleterre, les lions devenus léopards.

La chevalerie de Geoffroi fut-elle l'acte de naissance de l'héraldique ? Il n'y a aucune raison pour l'assurer, de même qu'il serait vain de proclamer qu'un sceau équestre d'un comte capétien de Vermandois (subsistant ou représenté) est la tête d'une série comportant des centaines de milliers d'exemplaires. Série qui dut commencer par des dizaines de sceaux maintenant disparus et dont une infime minorité a été décrite au XVIIIe siècle. Plus nous remontons dans le temps et plus les témoignages ne peuvent que se faire rares. Il existe d'ailleurs des indices montrant que ce code symbolique est plus ancien.

On peut toujours attendre dans les années à venir des trouvailles archéologiques, comme celles du pfennig d'argent de Maëstricht (donnant les armes à l'aigle de l'empereur Frédéric Ier Barberousse) et de la coupe de Resafa-Sergioupoulis qui sera évoquée ci-après. Patience, donc.

Guillaume le Conquérant peu reconnaissable avec son heaume à nasal fut obligé de l'ôter en pleine bataille d'Hastings (1066) afin de montrer aux siens qu'il était toujours bien vivant, épisode commémoré sur la broderie de Bayeux. Mais si on ne sait rien des connaissances des Croisés de la première Croisade (nous prîmes Jérusalem en 1099), il y a quand même une quasi-certitude que les importants comtes de Boulogne ont arboré à la fin du siècle (et peut-être même dès 1066) leurs armes à trois boules (?) qui deviendront tourteaux de gueules en champ d'or. D'autres familles nous livrent de tels indices. On néglige par ailleurs les représentations gravées de sceaux ducaux de Bourgogne du début du XIIe siècle pour affirmer que leur bandé à bordure fut plus tardif, etc. Il y a du parti pris.

On peut de plus imaginer que l'héraldique militaire se manifesta sur les étendards des grandes unités, les batailles, et que les sceaux ont longtemps ignoré des

connaissances. Le graveur n'attribuait au cavalier qu'un banal gonfanon et un écu orné de renforts rayonnant du centre. Il fallait la légende du sceau pour identifier son possesseur !

Le contexte de la naissance de l'héraldique est en quelque sorte militaire, mais n'oublions pas les fameux tournois où se manifestait, pour ne pas dire explosait, l'énergie de bandes chevaleresques. Ces cavaliers, souvent cadets de familles et chercheurs de fortune, furent fort bien décrits par Georges Duby, tout particulièrement dans son étude sur Guillaume le Maréchal.

Tournois, dangereux tournois, maudits tournois condamnés par l'Église, tout particulièrement au II^e concile du Latran (Xe œcuménique, 1139), mais générateurs de décors, de fastes, de défis et de truculences ! Venus visiblement du monde carolingien pour l'entraînement de la jeunesse, ces épisodes « sportifs » et quasi-guerriers ne pouvaient qu'enfanter un monde de symboles qui devint progressivement constant pour chaque cavalier et pour sa famille dans le cadre d'une société se recentrant depuis plus d'un siècle autour d'un manoir et d'une lignée par mâles comme on l'a lu ci-dessus. Symboles annoncés par les hérauts quand le chevalier entrait en lice.

Ces symboles venaient parfois du fond des âges en se répartissant sur l'écu selon un système admis par tous, car il paraissait évident que le champ était structuré : le haut plus important que le bas, le milieu capital comme tout centre (et souligné au début par l'*umbo*, ou ombon d'où rayonnaient les renforts), la droite plus honorable que la gauche (chrétiens, nous savons tous que les élus seront à la droite du Seigneur, et donc que les réprouvés seront voués à sa gauche, mais il est vrai que ceux qui n'aiment point l'ordre naturel et l'ordre divin sont des fidèles de celle-ci !), etc. Les couleurs pouvaient encore souligner des appartenances, et des fidélités. Le bleu franc puis français, venu du monde mérovingien « barbare », mais si céleste dans la symbolique royale, déteignit sur la société française comme l'a montré Michel Pastoureau, alors que le rouge du pouvoir fut surtout impérial et même anglais. En l'an 2004, nos sportifs sont tout naturellement qualifiés de « bleus » ; bel hommage rendu à la tradition multiséculaire de la nation !

Bien entendu, la composition héraldique pouvait avoir des significations très précises. Il fallait faire peur à l'ennemi (le rouge étendard de Saint-Denis était signe de lutte à mort, sans prisonniers, et les Anglais le savaient), d'où les bêtes féroces comme l'aigle et le lion, encore que le lion si utilisé en Occident, eut sans doute une toute autre signification. On a un indice publié depuis longtemps avec le lion d'une tombe normande, d'un très jeune Robert, fils du consul Richard, donc comte de Normandie, fauve accompagné des mots : +ECCE VICIT LEO DE TRIBV IVDA RADIX DAVID, ce qui nous renvoie au Christ, si l'on en croit Apocalypse 5, 5 : « Il a vaincu, le Lion de la tribu de Juda, le Rejeton de David ». Quelque soit l'évocation souhaitée par son père (Richard I^{er} ou Richard II, donc dans la deuxième partie du X^e siècle), il y a là une relation établie entre le lion et le Christ. On peut donc se demander si le chevalier chrétien arborait un lion pour montrer le sens de son service.

N'oublions pas qu'un boulier apotropaïque (protecteur, mais aussi agressif) pouvait affirmer un idéal, et c'est là une idée très proche, indiquer un programme. Dans

l'Antiquité, les boucliers d'Achille dans l'*Illiade* (XVIII, 480-606) et d'Énée dans l'*Énéide* (VIII, 625-731) étaient fort complexes, le premier montrant le ciel et la terre, et le second annonçant le glorieux destin de Rome.



Cassette ou coffret dit de saint Louis au Musée du Louvre : une vue en chromolithographie de cet objet, d'après Edmond Ganneron, La cassette de saint Louis roi de France, Paris, 1855, pl. I. Donnée par Philippe IV le Bel à l'abbaye Notre-Dame du Lis (Dammarie-les-Lys, Seine-et-Marne), elle contenait quatre ossements du roi et son cilice ; elle fut retrouvée en 1853 et Napoléon III la fit déposer au Musée des souverains. Les nombreux écus royaux et de grands féodaux, donnent la date : été 1236.

Au confluent de ces notions furent composées les belles armes du pieux roi de France Louis VII dès 1137/1147 : d'azur semé de fleurs de lis d'or, ce qui sera nommé ultérieurement de France ancien. Le semé vient d'une étoffe et donc de l'étendard royal dérivé lui-même des nouveaux vêtements de cérémonie du souverain. Le Temple de Jérusalem et son décor décrits dans la Bible, ainsi que les vêtements du grand prêtre, donnèrent aux artistes des temps carolingiens l'idée de semer d'étoiles la tunique bleue de Charles II le Chauve, et les premiers Capétiens, à l'image des empereurs de la maison de Saxe, eurent, eux aussi des vêtements de sacre cosmiques : le souverain portait ainsi la livrée du Créateur. Louis VII entendant les sermons de saint Bernard sur le Cantique des cantiques, changea alors les vêtements de cour couronnée et de sacre en abandonnant le cosmos matériel (le soleil, la lune, les étoiles) pour y substituer le cosmos spirituel. En effet, le Christ est un lis et ceux qui lui ressemblent (sa Mère, les saints) sont des lis. Le ciel des élus est donc un ciel de lis. Oint sur la tête lors du sacre, Louis VII se considérait comme un quasi-évêque, et fit plus d'une fois allusion aux « célestes tabernacles » dans ses actes à la suite de son père Louis VI le Gros. Or si la Sagesse nous affirme : « Tout l'univers combat avec le juste contre les insensés » (5, 20 ; 16, 17 et 24), et le roi plaça cette composition fleurdelisée sur son étendard de combat lors du départ pour la deuxième Croisade en 1147.

Peu après la bataille de Bouvines (1214) l'Anglais francophile Guillaume de Barri s'étonnait des armes de France où les petites fleurs odoriférantes avaient pu mettre en fuite des bêtes féroces : l'aigle de l'empereur des Romains (associée au dragon sur le char d'Othon IV), le lion de Flandre et, du côté de la Roche-aux-Moines, les

léopards d'Angleterre.

Pour des questions pratiques, et par hommage rendu à la divinité, les armes du roi qui devinrent armes du royaume, furent réduites à trois fleurs de lis en l'honneur de la Sainte Trinité, comme nous l'assura Charles V dans la charte de fondation des Célestins de Limay en février 1377, et ce furent là les armes « de France moderne », celles de l'État jusqu'à l'été 1830 si on ne compte pas l'interruption 1792-1814.

Notons au passage que dans cette charte de 1377 on voit le roi de France donner la signification de ses armes, chose extraordinaire et unique dans tous les siècles ! Il est par ailleurs curieux que lorsque Nompur V de Caumont se rendit au Saint-Sépulchre de Jérusalem, en l'an 1418, il s'y fit adouber chevalier, et il ne donna aucune signification à ses armes lorsqu'il pendit sa bannière toute dépliée, à côté de celle du roi d'Angleterre. Or il décrit exactement ces armes d'azur à trois léopards couronnés d'or et armés de gueules, toujours arborés par les Caumont La Force, sans faire la moindre allusion à la similitude qu'il pouvait y avoir entre cette composition et celle du roi en question, duc de Guyenne, son suzerain. Autre fait qui doit être unique dans l'histoire de la noblesse française.

Mais les centaines de milliers d'armes assumées en France depuis le XIIe siècle ne sont pas toutes explicables, loin de là. Il faut s'y résoudre, car pour la plupart d'entre elles, il n'y a même pas de légendes familiales au sujet de leurs origines.

Si on veut s'éloigner de ces récits venant de la piété familiale, le travail est ardu et presque désespéré, d'autant plus qu'il y eut des modes, des tendances spécifiques à des régions et des groupes de chevaliers allant au combat à la suite de plus hauts seigneurs. Et de là, des incompréhensions venant du manque de culture ou du rêve.

Si nous regardons les armes des plus anciennes familles avec un esprit critique, il est bien certain que nous sommes obligés de donner notre langue au chat. Nous n'y trouvons que rarement des évocations du nom, autrement dit des « armes parlantes » comme, par exemple, les branches d'alisier des d'Ailly, l'arche de Noé des d'Arche, le château des Castellane, les poissons dits chabots des Chabot, la couleuvre (coluber en latin) des Colbert, les maillets des Mailly, les fers de piques versés comme des piles des Pillot, les pommes de pin des Pinon et des Pins, le pont des Pontac et des Pontevès ... On peut s'amuser à essayer de trouver de telles explications en regardant l'utile série d'armes portées par les familles en vue sous Louis XV dans l'Armorial de Dubuisson. On se rendra rapidement compte que la quête n'est pas facile, même à l'aide du vieux français, et qu'elle a un faible rendement. Certes, dans le Saint Empire il y a les saumons des Salm et en France les bars de Bar, de même qu'il y eut peut-être les boules des Boulogne (je crois que c'est Michel Pastoureau qui a dû faire cette liaison), mais la chose me paraît bien rare quand on remonte aux origines.

On a parfois des doutes. Ainsi les fameux Rohan avec leurs neuf macles, rendent, sans le savoir, un hommage à une figure qui vient, elle aussi, du fond des âges, le grand filet qui relie le ciel et la terre, et qui nous mène vers la macle, nœud d'énergie et même source de fécondité. Ce n'est pas pour rien que depuis Charlemagne la macle est au centre de leur monogramme, même quand il n'y a pas d'O dans leur nom, et que sur leurs sceaux de majesté, Louis VII (encore lui), Philippe II Auguste et Louis VIII encadrent la fleur de lis du sommet de leur sceptre par une macle dont

les pommettes précisent la préciosité, la fécondité et même la sacralité.

Les très anciennes familles qui portent trois chevrons ne se doutent pas de l'origine de ceux-ci. Il faut imaginer le long écu en toupie des chevaliers du XIIe siècle, orné de ses renforts en orle, en croix, en sautoir (qui nous donne déjà le chevron du haut) et en deux autres chevrons vers la pointe, ainsi qu'on peut le voir sur l'écu du roi de Portugal à cette époque. Ainsi portent les La Rochefoucauld, trois chevrons de gueules sur un champ burelé d'argent et d'azur qui vient sans doute des anciens seigneurs de Marthon dont ils descendent par mâles, les chevrons pouvant alors servir de brisure. Mais la combinaison argent/azur est bien française et cette horizontalité indique un possible étendard très ancien formé de flammes de deux couleurs.

Autres chevrons et qui soulèvent une interrogation pour ainsi dire extraordinaire, ceux des Lévis qui portent d'or à trois chevrons de sable. Or on sait que l'ancêtre (certes point cousin de la Vierge Marie !) fut un chevalier Philippe, qui était si bien placé à la cour de Philippe II Auguste qu'il fut présent lors du traité de paix dit du Goulet, qui eut lieu en 1200 entre notre roi et Richard Cœur de Lion. On pense que ce seigneur de Lévis (Lévis-Saint-Nom, Yvelines) est connu dès 1179, mais comment se nommait alors la reine de France ? Isabelle ou Élisabeth de Hainaut, épousée en 1180 et morte en 1190. Que portaient les comtes de Hainaut ? D'or à trois chevrons de sable ! Une telle coïncidence n'est pas fortuite et sans affirmer que les Lévis viennent des Hainaut, on peut légitimement imaginer qu'un de ceux-ci fit chevalier Philippe de Lévis.

Mais comment expliquer les armes des Montmorency et autres anciennes lignées qui participèrent activement à la gloire de la nation ?

Je n'en sais rien et ne suis pas le seul dans cette ignorance.

De plus, quand une famille se met à porter des armes d'une lignée plus ancienne, cela ne veut pas forcément assurer qu'elle en descend. Ainsi les Talleyrand Périgord étaient à l'origine seigneurs de Grignols (Dordogne) et les « Grignaux » portaient un écartelé d'or et de gueules qui transparaisait sur les sceaux du XIVe siècle et encore dans l'Armorial du héraut Berry vers 1454. C'étaient bien là les couleurs des comtes de Périgord dont ils prétendirent descendre, mais leur prise des armes de ceux-ci (elles sont de gueules à trois lions d'or, armés, lampassés et couronnés d'azur) est tardive. Le Périgord avait été privé de ses comtes dès 1399, ceux-ci ayant fort mal tourné, puis s'étaient éteints dans les mâles vers 1425. On pensa sans doute que les armes étaient libres chez de possibles cadets. De même, la famille de Lautrec qui se transforma en Toulouse Lautrec en se disant issue des anciens comtes de Toulouse (ce qui était possible, mais comment ?) ne prit elle-même que tardivement les armes de gueules à la croix vidée, cléchée et pommetée d'or, probable souvenir d'une croix reliquaire arborée au combat par un marquis de Provence.

Il faut cependant admettre que les grandes familles purent avoir plusieurs systèmes héraldiques. Évidemment le record de complexité est dans la maison capétienne avec ses fleurs de lis pour tous les descendants de Louis VII, son échiqueté à bordure des Dreux (d'où, avec un franc-quartier d'hermine en brisure, les armes des

ducs de Bretagne qui vers 1316 étendirent l'hermine à tout l'écu), ses trois chevrons des Montaigu, ses trois tourteaux pour les Courtenay, sa croix environnée d'annelets et de croisettes des empereurs de Romanie (empire latin de Constantinople) de la même lignée, son bandé à bordure des ducs de Bourgogne, son dauphin pour le Viennois un moment tenu par des cadets de Bourgogne, son échiqueté sans bordure des Vermandois, et ses cinq écussons pointillés de Portugal ... On est loin d'un tel ensemble chez d'autres familles.



Tapisserie aux armes et devises (corps et esprit) de Jacques de Dinteville (écartèle des léopards Dinteville avec la croix billetée Choiseul, famille dont il descend par femme) et de celles de son épouse (1478) Anne de Pontallier (le losange féminin porte le mi-parti des armes du mari et le lion couronné de sa famille). Datant de vers 1516/1522, c'est un chef-d'œuvre d'héraldique, avec l'aimable autorisation du comte Bernard de Vogüé ; tous droits réservés).

J'attire encore l'attention sur les Caumont La Force avec leurs trois léopards, mais leur branche de Lauzun avait le tiercé en bande d'or, de gueules et d'azur qui fut honoré de la Jarretière quand le duc de ce nom (Antonin-Nompar de Caumont) reçut l'ordre dans Notre Dame de Paris des mains d'un prince de Galles qui était en exil chez nous. Les Durfort ont utilisé quant à eux et dès l'origine la bande, le lion, et un losangé à bordure fleurdéliée pour terminer par un écartelé de la bande et du lion. L'histoire de leur héraldique à travers les sceaux médiévaux pose encore des problèmes.

Les réflexions héraldiques des familles sont parfois bien tardives. Un exemple parmi tant d'autres est celui des Aure devenus Gramont, et qui mirent des siècles à prendre les armes de Comminges sur le tout de l'écu, alors qu'ils descendent effectivement de branches cadettes et modestes des grands comtes de Comminges ; ils magnifièrent en effet longtemps d'autres ascendances plus illustres à leurs yeux.

Les armes déroutent parfois les familles qui s'accrochent à d'impossibles solutions.

Les La Rochefoucauld ont voulu se brancher sur les comtes de La Marche et les Lusignan étant donné la similitude des armes au burellé. Une famille comme celle des Reinach (Argovie, Alsace), que Woëlmont de Brumagne plaçait en troisième position d'ancienneté dans la noblesse française après les Capétiens et les Rohan, fut égarée par ses armes, qui dès le XIII^e siècle, furent d'or au lion de gueules, la tête d'azur, brisure des armes de leurs maîtres, les Habsbourg (d'or au lion de gueules). Au XVII^e, en toute simplicité, on affirmait chez les Reinach l'origine commune avec ceux-ci, cadets, auxquels ils avaient cédé leur aînesse, fait souligné par leur prénom d'Hesso qui faisait penser à Ésaü ! Qui dit mieux ?

Mais prétendre, par exemple, qu'on descend des rois de Hongrie parce que l'on porte depuis longtemps un burelé d'argent et de gueules n'est pas sérieux. Et pourtant cela arrive.

Je crois qu'il y a toujours un élément de vrai dans ces légendes familiales où tout est déformé durant des siècles. L'exemple des Chateaubriand est excellent en la matière. La légende, fort honorable, déclare que les armes d'origine sont un semé de pommes de pin et que saint Louis lors d'une Croisade concéda une nouvelle composition, de gueules semé de fleurs de lis d'or ; d'où la devise « Mon sang teint les bannières de France ». C'est beau, mais les premiers sceaux connus de cette famille bretonne qui vient de s'éteindre dans les mâles, montrent un semé de plumes de paon !

Nous venons d'entrevoir la question d'appartenance à un groupe et même celle de service envers des supérieurs.

Je suis très frappé par le fait que les descendants des comtes puis ducs de Normandie utilisent la combinaison gueules et argent, et que des vassaux des comtes d'Anjou devenus rois d'Angleterre utilisèrent gueules et or comme les Craon et les comtes d'Angoulême. Sur la cassette ou coffret de saint Louis qui est au Musée du Louvre, et qui date de 1236, il y a d'importants Normands présents par leurs écus, les Harcourt et les Malet porteurs de la combinaison gueules et or, celle de leur ancien maître le roi d'Angleterre qui fut duc de Normandie, et dont l'écu aux trois léopards y figure aussi. Et c'est sur cette cassette qu'apparaissent pour la première fois en couleurs les armes d'Angleterre, d'Harcourt et de Malet. Mais il est certain que la combinaison gueules et or peut être aussi celle de grandes familles lorraines ou d'origine germanique.

Dans le Liber ad honorem Augusti sive de rebus Siculis de Pierre d'Eboli, l'empereur des Romains Henri VI a sur une page un long étendard rouge chargé d'une croix jaune qui semble bien pommetée ou tréflée, alors que sur une autre page, l'étendard est jaune avec une croix similaire, mais noire, couleurs de ses armes (d'or à l'aigle de sable) qui figurent sur l'écu, le heaume couronné et la housse du cheval. Il est curieux de constater que l'imperator représenté vers 1195/1197 est suivi par des cavaliers nommés duces et dont le heaume uniforme est rouge à bande jaune. Les plus hauts serviteurs ont une bande (est-ce la livrée du maître ?) et on peut penser que le duc de Lorraine et le marquis de Bade avec leur bande de gueules en champ d'or étaient bien dignes, eux aussi, de porter un tel signe proche de la symbolique impériale.

Mais pensons alors au comte de Troyes puis de Champagne qui portait un écu d'azur (couleur de la monarchie française, et d'un descendant de Charlemagne par les Vermandois) à la bande d'argent coticée d'or, ce qui paraît convenir à un haut seigneur se titrant comte palatin et qui descendait d'un ambitieux comes Francorum copiant en quelque sorte les duces Francorum robertiens, Hugues Ier le Grand et Hugues II Capet qui fut élu roi en 987. Le dernier sénéchal de France, Thibault « de Champagne », mort à Saint-Jean d'Acre en 1191 était de cette lignée. Autre signe de service, indice utile, ratifiant cette façon de voir, mais en Angleterre, Miles de Gloucester, l'un des connétables de ce pays, mort en 1143, portait de gueules à deux bandes, la supérieure d'or et l'autre d'argent. Son descendant, Humphrey de Bohun, fut fait comte d'Hereford et reconnu connétable héréditaire d'Angleterre en 1200, ses armes étant d'azur à la bande d'argent accompagnée de six lionceaux d'or, bande coticée d'or par la suite en souvenir de Miles.

La bande, sujet de méditation ?

Quittons un moment la question des origines et admettons que l'héraldique, pour parler comme de nos jours, s'étendit à une bonne partie de la société française aux XIIIe et XIVe siècles. Dès la fin du XIIe, les femmes d'importantes lignées, dont les reines, se mirent à porter l'écu de leurs pères et de leurs maris; les clercs firent de même avec les armes paternelles, les papes à la fin du XIIIe siècle.. Le XIVe vit bourgeois et riches paysans s'insérer dans le code. Les personnes morales suivirent, comme les villes, les corporations, les évêchés, les ordres religieux, les monastères et les chapitres. Encore un coup d'œil vers notre cher royaume, les armes fleurdelisées du roi furent dites armes «de France» par Joinville en ses Mémoires (ou Histoire de saint Louis), donc au tout début du XIVe, mais il y avait déjà quelques décennies que le « maréchal du roi » était devenu « maréchal de France », pour ne prendre que cet exemple significatif parmi les grands officiers de la Couronne.

Quoiqu'il en soit de l'extension du code, celui-ci est bien né dans un contexte guerrier et nobiliaire. Il fut le fruit d'une nécessité mais aussi d'une culture qui peut encore faire rêver les honnêtes gens.

Gloire et déclin

Les derniers siècles du Moyen Âge virent l'apothéose de l'héraldique et tout particulièrement dans le domaine nobiliaire, celui du deuxième ordre du Royaume. La chose en fut à un point tel qu'une série de tapisseries comme « La dame à la licorne », joyau du Musée de Cluny commandé par un bourgeois, est coulé dans le système de l'héraldique pour expliquer les cinq sens ! Tente, bannière, étendard, targe, tout est guerrier pour environner de belles dames.

Mais quand on pense héraldique, on imagine avant tout des compositions sigillaires, et de nos jours on ne voit plus guère d'armoiries que sur les chevalières. Dans les temps anciens, les armes (autrement dit la composition figurant sur l'écu) s'étaient sur les bannières et pennons des combattants, sur les bannières flottant au sommet des tours, sur les objets de la vie seigneuriale et religieuse (cassettes, gémellions,

reliquaires, plaques tombales...), et sur les tapisseries qui ornaient les murs nus, ou fragmentant l'espace des divers lieux où séjournèrent rois, princes et seigneurs. N'oublions pas les frises héraldiques commémorant des ensembles de personnages ayant participé à des cérémonies ou à des festivités, rassemblements effectifs ou imaginaires, en quelque sorte souhaités, et enfin le décès d'un seigneur ou d'une dame dans l'église de leur inhumation. On nommait alors cette bande noire rehaussée d'écus aux armes, généralement peinte à l'intérieur de l'édifice. Ce qui nous mène tout naturellement à l'héraldique tumulaire qui a nous a laissé quelques beaux monuments, l'écu, les armes, étant accompagnés le plus souvent des ornements extérieurs: il s'agissait alors d'armoiries.

Ruinée par les huguenots (1562, l'année terrible !) et les révolutionnaires dès l'été 1789, la France dévastée n'offre plus que peu de tombes et autres monuments armoriés. Pour nous faire une idée correcte de nos pertes, il faut tout particulièrement revenir aux reproductions effectuées sous l'Ancien Régime par des amateurs d'archéologie et de notre patrimoine. La collection de peintures, lavis et dessins réalisés par ordre de Roger de Gaignières, mort en 1715 quelques semaines avant le Roi-Soleil, est l'une des plus intéressantes pour l'héraldique, mais elle est dispersée à Paris (Bibliothèque nationale, départements des estampes et des manuscrits) et Oxford (Bibliothèque Bodléienne, car à la suite d'un vol au XVIII^e siècle, des dessins furent emportés en Angleterre et nous n'en avons que des calques à Paris).

Ces armoiries figuraient au-dessus des portes des châteaux et maisons, sur les vitraux (c'étaient celles des donateurs), sur les taques de cheminées, dans les manuscrits (celles des possesseurs ayant payé le peintre), sur les fers de reliure, les ex-libris, mais encore sur les poteaux indiquant les limites des seigneuries ou les droits des seigneurs...et même du roi, dès saint Louis et encore sous Louis XIII : achetant la seigneurie de Versailles aux Gondi, le roi fit placer ses armes à la place de celles de cette famille d'origine italienne. L'affaire dut avoir lieu sur un pilier proche de la place de la petite église.

Dès le Moyen Âge on sut que les armes identifiant une personne et une famille ne pouvaient être prises par d'autres. Les cas de prise illégale d'armoiries étaient soumis aux juridictions compétentes, et les hérauts y veillaient, surtout quand il s'agissait de fleurs de lis d'or en champ d'azur. Administrant directement le duché de Bretagne à la demande des états de Vannes en 1531, et par un édit célèbre (que des nostalgiques d'une totale indépendance de la Bretagne qui n'existait plus depuis les Carolingiens, qualifient de traité d'union, comme si le royaume très chrétien de France et le fief de Bretagne étaient à égalité !), François Ier s'engagea à faire respecter le nom de Bretagne, et donc, implicitement, les armes d'hermine plain qui étaient assumées sans brisure chez des descendants du malheureux duc Charles de Blois.

Maître de ses armes, le roi pouvait les concéder en entier ou en partie. En entier, par exemple, pour César Borgia devenu de France par adoption de Louis XII, cas unique dans l'histoire, et dont les armes s'ornèrent des trois fleurs de lis dans les quartiers d'honneur (1499). Rémi Mathieu en son *Système héraldique français* (Paris, 1946) a donné plusieurs exemples d'augmentation d'armes par nos rois, la plus connue étant celle conférée par Louis XI aux Médicis de Florence, dont le tourteau ou mieux

boule supérieur(e) devint aux armes de France en 1465. En émigration, le roi Louis XVIII chargea l'écu Bésiade de son fidèle Avaray d'un écu de France en cœur, puis le fit duc. Mort tuberculeux à Madère, Avaray n'avait pas d'enfant et le roi sur son trône conféra la dignité ducale et les mêmes armes à son père qui avait d'ailleurs une descendance survivante et maintenant éteinte.

Les ornements extérieurs me paraissent venir de l'horreur du vide. Sur une empreinte circulaire de sceau, le champ compris entre le cercle de la légende et l'écu fut rapidement comblé du heaume avec son cimier et ses lambrequins si décoratifs, puis vinrent les soutiens animaux, réels ou fantastiques, ou encore les tenants humains ou d'apparence humaine comme les anges. Là encore tout venait de très loin. Remontant dans le temps, nous rencontrons les monstres gardant l'arbre de vie reliant le ciel et la terre (le sapin de Noël en est une trace ultime) et les Victoires ailées tenant le bouclier orné de l'image de l'empereur romain, le hissant ainsi au ciel en une sorte d'apothéose. C'est pour cela que les Victoires devenues anges furent dès Charles V le Sage, les tenants habituels de l'écu fleurdelisé. Méditant sans aucun doute sur eux, le trinitaire (il s'agit là d'un ordre religieux) Charles de Grassaille en son *Regalium Franciae libri II* (1538) alla jusqu'à écrire que notre souverain avait deux anges gardiens, l'un comme personne privée et l'autre comme roi. Les cerfs ailés de Charles VI et de Louis XII, et même les porcs-épics de ce dernier, ne furent donc qu'éphémères, et les princes des fleurs de lis se mirent donc tous aux anges.

De grandes familles françaises firent de même par mimétisme comme les Montmorency, les Durfort, et tant d'autres, y compris une branche illégitime des Bourbons, celle des comtes de Busset, qui commença cependant par avoir des griffons. D'autres familles restèrent fidèles aux hommes sauvages qui se firent jour dès le début du XV^e siècle, tout particulièrement dans les sceaux. Mais la Renaissance apporta des Hercules musclés et tenant massue qu'on voit encore dans la famille ducale de Blacas. Le roi lui-même, Louis XIII compris, fut comparé à ce demi-dieu. Le griffon fut parfois employé dans les familles nobles, on vient d'en lire un exemple, et ce monstre (mi-aigle, mi lion, donc représentant le ciel et la terre) ne devint constant que dans l'archimaison d'Autriche et ainsi dans l'empire d'Autriche jusqu'en 1918. Dans ce domaine, on peut s'attendre à bien des surprises.

Dès la fin du XIII^e siècle, le cimier fit son apparition sur le heaume du chevalier figuré sur son sceau. Il est bien probable que les cimiers ne servaient généralement qu'à la parade ou au tournoi, cet ornement pouvant être fragile avec ses animaux, ses cornes, ses écrans et ses plumes. On sait que Louis X le Hutin avait une fleur de lis à mettre sur son heaume selon l'inventaire après décès (1316) et qu'à la bataille du Mont-Cassel en 1326, Philippe VI de Valois prit un bassinet couvert de cuir blanc et qu'il était suivi d'un porteur de heaume à couronne et fleur de lis au-dessus. Nos rois furent crédités de la fleur de lis d'or sur le heaume selon les armoriaux et sur des monnaies de Charles V, témoignage officiel pour ces dernières. La double fleur de lis d'or en carré servit aux princes des fleurs de lis (sceaux et armoriaux), puis somma la couronne fermée du roi qui, à part de rares témoignages peints sous Louis XII (où l'on voit le globe crucifère), servit jusqu'en 1830, puis fut celle du prétendant capétien. C'est dans le domaine des cimiers que l'imagination s'en donna à cœur joie, en construisant parfois des édifices fantastiques qui ne devaient point être utilisés au combat. Certaines familles avaient de nombreuses branches, surtout en

pays germaniques, et celles-ci se distinguaient les unes des autres par différents cimiers, comme en Alsace chez les Mullenheim (au moins 24) et les Zorn de Bulach (au moins 33), familles qui furent si longtemps ennemies acharnées à Strasbourg, ou chez les Eptingen du côté de Bâle (l'un des membres de cette ancienne famille fut le premier colonel du régiment français de l'évêque de cette ville) ; il semble bien qu'ils pulvérisèrent tous les records. Ces cimiers pouvaient donner leur surnom aux diverses branches des familles.

Les Français furent rarement utilisateurs de plusieurs heaumes à cimiers comme dans les pays germaniques. Même en Alsace le cas fut rare et l'on vit des évêques porter trois ou quatre cimiers, celui ou ceux de leur maison, celui à la mitre et celui à la couronne de prince du Saint Empire quand ils occupaient le siège de Bâle, quoique sujets du roi. Je signale, quand même, le comte de Blacas d'Aulps qui eut sept heaumes avec cimiers, un central avec un arbre et trois autres dédoublés, ensemble posé au-dessus de la couronne comtale.

Le cimier était souvent orné de plumes si l'on en croit sceaux et armoriaux, des rois comme ceux de Navarre de la maison capétienne d'Évreux ayant un plumail de paon issant d'une cuve aux armes, mais les officiers de l'armée romaine utilisaient déjà des crêtes de plumes. Sur des monnaies, l'empereur Constantin Ier le Grand est coiffé d'un casque orné d'un chrisme et d'étoiles, mais aussi d'une crête de plumes de paon. Chez nous, la plume la plus connue fut sans aucun doute celle de cet oiseau. Perdant ses plumes à chaque saison et les retrouvant par la suite, le mâle paon est à l'image du phénix une allusion à la mort et à la résurrection. Le chevalier chrétien y trouvait son compte. N'oublions pas la plume d'autruche.

Les La Rochefoucauld cultivèrent le culte de la fée Mélusine issant d'un baquet et se regardant dans un miroir. On la retrouve parmi les trois cimiers des Montmorency Luxembourg, les deux autres étant la tête de chien de la famille de Montmorency et un paon.

Pour tous les « armoriés », les volets devenus lambrequins furent aux couleurs de l'écu, parfois semés des meubles de celui-ci. L'aspect en rinceaux des lambrequins ajouta une jolie touche décorative à la composition héraldique, mais sous l'Ancien Régime ces lambrequins devinrent très lourds et trop souvent mal dessinés.

L'utilisation des heaumes à cimiers a posé le problème de la pose de la couronne de titre. Dès le XVII^e siècle, on put voir celle-ci surmontée par ces heaumes. Pour les porteurs de manteau, il devint normal de poser le heaume à cimier sur l'écu et la couronne de titre sur le sommet du manteau. D'une façon générale, la large utilisation de la couronne de titre a balayé les heaumes à cimiers.

Le duc de Bretagne se permit sous Louis XI d'arborer une couronne avec de hauts fleurons et le roi, son suzerain, lui en fit reproche, mais il est vrai que depuis le début du XV^e siècle, il y avait une cérémonie de couronnement ducal dans Saint-Pierre de Rennes. Au Moyen Âge, les princes, princesses et autres « grands » n'ont longtemps utilisé qu'un mince diadème plus ou moins orné de gemmes et de fleurs.



Armoiries de Jean bâtard d'Orléans, comte de Dunois (1402-1468). Fils de Louis de France, duc d'Orléans, il montre son illégitimité par la barre d'argent, et un bélier bien différent du cimier de son père qui est la double fleur de lis d'or en carré (dessin de Claude Le Gallo dans H. Pinoteau, calendrier historique Jeanne d'Arc, 1965, Paris, 1964, pl. de mai, d'après le sceau de 1444).

Les couronnes devinrent signes de titres sous la Renaissance. Les sceaux et peintures de manuscrits nous montrent que le dauphin François, duc de Bretagne, fils aîné de François Ier, portait une mince couronne hérissée de fleurons. Les princes suivirent, mais il fallut attendre les Bourbons pour que s'établisse enfin la couronne à cinq fleurs de lis visibles. L'abbé héraldiste Oronce Finé de Briancourt put convaincre Louis XIV de donner au Dauphin de France une couronne fermée par quatre dauphins, dont trois visibles. Le duc de Lorraine et de Bar suivit cet exemple en fermant sa couronne par des bars, ce qui suscita l'ironie de l'impitoyable Saint-Simon.

Sous Henri II, le connétable de Montmorency arbora une couronne (j'y reviendrai) et certaines familles nous montrent les hésitations dans le dessin de leurs couronnes tout au long du XVI^e siècle. Au XVII^e siècle, une hiérarchie s'établit dans le domaine du visible avec cinq feuilles d'ache pour les ducs, trois feuilles d'ache et deux groupes de trois perles (côte à côte puis en trèfle) pour les marquis, neuf perles sur pointes pour les comtes, trois sur pointes et deux autres moins hautes pour les vicomtes, un bandeau (sans pierres au début) sur lequel s'entortillaient une rangée de perles pour les barons, d'où le nom de tortil. Une précision: l'ache (du latin populaire *apia*), nous dit le Petit Robert est une plante ombellifère herbacée, dont deux espèces sont cultivées comme alimentaires, le céleri à côtes et le céleri-rave... Nul doute que sa feuille découpée fut appréciée par son dessin, mais on nomme aussi cet ornement feuille d'acanthé ou de fraisier.

Les pairs de France utilisant le manteau trouvèrent utile de combler leur couronne ducale avec une coiffe de même couleur à la fin XVII^e siècle. Là encore Saint-Simon livra son grain de sel.

Le XVII^e siècle vit aussi la couronne ducale assumée par tous les membres, filles comprises, des familles ayant la qualité de princes étrangers, autrement dit les Lorraine établis en France (comme les Guise), les Savoie, les La Tour d'Auvergne Bouillon, les Rohan Montbazou et Soubise, les Grimaldi de Monaco (mais pas les descendants Goüyon Matignon devenus Grimaldi sur le rocher), et les La Trémoille. Cette couronne ducale fut aussi assumée par le chancelier de France à partir de Pierre Séguier (+1673) devenu duc de Villemor en 1650. Les grands officiers de la Couronne suivirent cet exemple ! Le Talleyrand Périgord qui se titrait prince de Chalais (terre à laquelle était attachée une grandesse d'Espagne avec autorisation du roi) à la fin de l'Ancien Régime, et qui était chevalier des Ordres du Roi arborait lui aussi la couronne ducale.

L'anarchie française fit le reste et l'on assista à une inflation incroyable dans ce domaine. En 1779 le fameux Mirabeau écrivait à son amie Sophie de Monnier « pour lui commander un cachet dont l'écusson serait surmonté d'une couronne ducale », car, ajoutait-il, « les gens de qualité prennent tous une couronne de duc, parce qu'il n'y a point de procureur qui ne porte celle de comte ou de marquis ».

Le heaume fut aussi hiérarchisé, timbré de face et ouvert pour le roi, plus ou moins grillagé pour les titrés, finalement de profil pour les chevaliers. On a lu plus haut qu'ils disparurent devant l'invasion des couronnes. Il serait cependant d'intérêt de traiter de l'évolution de ces heaumes à travers les traités d'héraldique sous l'Ancien Régime.

Il est possible de citer encore une couronne qui fut portée par les anciennes familles d'Alsace ayant le titre de baron conféré par l'empereur élu des Romains, roi de Germanie: elle est semblable à celle de comte mais n'a que sept perles visibles. Les Français, princes du Saint Empire de par leurs fonctions (évêques de Strasbourg ou de Bâle, ...) arboraient la couronne fermée de ce titre: la coiffe rouge à base d'hermine était rehaussée de trois demi-arceaux emperlés visibles aboutissants à un globe crucifère. Cette couronne était aussi celle de Français princes héréditaires du Saint Empire comme le chef de la famille de Beauvau Craon, angevine établie en Lorraine, et maintenant éteinte dans les mâles.

Il serait aussi utile de considérer avec attention l'évolution des insignes des grands officiers de la Couronne, mais pour cela il faut s'évader du sacro-saint Moyen Âge qui polarise par trop l'attention des héraldistes patentés.

Sur la plaque tombale en cuivre gravé de Notre-Dame de Paris, Guillaume Juvénal des Ursins, chancelier de France (+1472), est représenté accompagné du mortier garni d'hermine et du coffre fleurdélié des sceaux. Il y eut ensuite une évolution que l'on peut suivre au XVII^e siècle avec les armoiries du chancelier Pierre Séguier: l'écu posé sur les deux masses d'huissier passées en sautoir, le heaume grillagé taré de face avec ses lambrequins (le chancelier de France était qualifié de chevalier en souvenir, paraît-il de Pierre Flotte mort à la bataille de Courtrai en 1302) et coiffé du mortier herminé, le manteau de gueules doublé d'hermine; ce magistrat ajouta sa couronne de titre, tout d'abord celle de comte de Giens avec de grosses perles sur le diadème, puis celle de duc de Villemor qui restera généralement aux successeurs, encore que Michel Le Tellier (+1685) se contenta de celle de marquis, car il était tel. On vit même un temps, sous Séguier, et plus tard, une figure de la France en tenue royale posée sur le mortier, tenant sceptre et sceaux. Les gardes des sceaux

portèrent eux aussi les masses, le manteau, la couronne ducale dans laquelle s'emboîtait plus ou moins le mortier. Souvent chanceliers des Ordres du Roi et commandeurs du Saint-Esprit, ces grands officiers au sommet de l'État environnaient l'écu des deux colliers au nom d'une coutume bien contestable; ils ne portaient jamais de tenants ou soutiens.

Compositions dérivées de celle du chancelier, étaient les armoiries des hauts magistrats composant les parlements: le manteau de gueules doublé d'hermine pouvait être timbré d'une couronne ducale sommée d'un mortier galonné d'or, comme par exemple, au XVIII^e siècle, celui du premier président du parlement de Paris.

Sur la cheminée du château d'Oiron (Deux-Sèvres) est sculptée l'épée royale que portait en son fourreau fleurdalisé et en écharpe le grand écuyer de France lors des grandes cérémonies comme les entrées, les lits de justice, etc. Cette épée accompagnée du baudrier normalement fleurdalisé était celle de Claude Gouffier, duc de Roannais, marquis de Boisy, etc. (+1570), grand écuyer depuis 1546. Par la suite, les écus des grands écuyers seront accompagnés en pointe de deux épées telles, ornées de leurs baudriers, l'une, à dextre posée en bande et l'autre, à senestre, posée en barre.

Anne baron de Montmorency (+1567) n'arborait qu'une simple couronne de ce titre en tant que maréchal de France, mais il devint connétable en 1539, puis duc et pair en 1551. Sa symbolique comportait une couronne hérissée de six perles, et sur une peinture de son Livre d'heures dit d'Anne de Montmorency datant de 1549, l'écu était accosté de deux avant-bras cuirassés sortant de nuages, l'un à dextre, l'autre à senestre, chacun tenant une épée haute et nue. Ce sont ces avant-bras sortant l'un et l'autre du même nuage placé dans l'axe de la composition, qui furent jusqu'au bout les symboles du connétable, le dernier étant François de Bonne, duc de Lesdiguières (+1626). Sur son sceau, Montmorency montrait aussi l'écu accosté de deux épées hautes.

Les maréchaux de France ne recevaient qu'un bâton plus ou moins fleurdalisé ou même qu'une sorte de canne lors de la cérémonie d'investiture, encore sous Louis XV, quand Charles Fouquet, duc de Belle-Isle (+1761), devenu maréchal (1741) et ministre de la guerre (1757), demanda qu'on leur donne un bâton bleu semé de fleurs de lis d'or. Cet insigne était utilisé depuis longtemps dans la symbolique militaire: on le voyait tenu par le roi en cuirasse ornée de l'écharpe blanche ou par un maréchal ou encore un amiral de France, sans que ce soit la reproduction d'un objet existant dans la réalité.

La connétablie et maréchaussée de France siégeait théoriquement à la Table de marbre (qui n'existait plus dans la grand-salle du parlement de Paris depuis l'incendie de 1618) et elle était présidée par le doyen des maréchaux du fait de l'inexistence du connétable depuis la mort de Lesdiguières. Sur le sceau de cette juridiction figurait les armoiries du maréchal doyen sous un champ fleurdalisé chargé d'un cavalier portant l'écu de France: l'écu de ce maréchal était complété des deux bâtons en sautoir, de la couronne ducale et des colliers des Ordres. Il est à remarquer qu'une gravure du XVIII^e siècle donne au maréchal duc de Richelieu, doyen des maréchaux de France, un écu posé sur un manteau dans le bas duquel

émergent de nuages un bras tenant l'épée haute à dextre et un bâton fleurdelisé à senestre.

Bien qu'il ne s'agisse pas là d'une dignité dépendant de la Couronne de France, celle de maréchal de la Foi, assumée par les Lévis issus des maréchaux de l'armée de la Foi (chrétienne contre les Albigeois), conférait deux bâtons d'azur semés de croisettes d'or au chef de cette famille. Le maréchal de France François-Gaston, marquis puis duc de Lévis (+1787) utilisait ainsi quatre bâtons de maréchal, deux par deux croisés en sautoir derrière son écu, deux fleurdelisés et deux croisetés.

Les amiraux de France portèrent au tout début une ancre en pal derrière l'écu, ce qui se voit dès 1541 pour Philippe Chabot, comte de Charny et de Buzançois, (couronne à cinq perles), puis pour Claude seigneur d'Annebaut, et Gaspard de Coligny, seigneur de Châtillon, tué à la Saint-Barthélemy (1572), si l'on croit leurs sceaux. Abolie en 1626, l'amirauté fut ressuscitée en 1669 par Louis XIV en faveur de ses fils Louis, comte de Vermandois, puis Louis-Alexandre de Bourbon comte de Toulouse, leurs armoiries comportant deux ancres en sautoir derrière l'écu, la trabe fleurdelisée. Fils de ce dernier, Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre portait de même en 1789, mais il utilisa aussi une seule ancre en pal derrière l'écu.

Le général des galères de France utilisait un grappin en pal derrière l'écu. Bâtard du Régent, duc d'Orléans, Jean-Philippe dit le chevalier d'Orléans (+1748) fut le dernier titulaire de cet office.

On verra bien d'autres ornements extérieurs sur les planches de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert.

N'oublions pas les cris et devises qui figurent sur des listels placés pour les premiers au-dessus des armoiries, et au-dessous de celles-ci pour ces dernières. Le cri donnait parfois le nom du porteur des armées et de la bannière comme signe de ralliement dans la mêlée, mais il pouvait être aussi un appel à la protection de Dieu ou d'un saint. On connaît le célèbre cri de joie au combat des Français, Monjoie, devenu Montjoie pour une raison topographique liée au pèlerinage. Il est manifeste vers 1100, et sans doute avant ; puis rapidement lié à l'invocation du protecteur du roi et du royaume, saint Denis, ou, par exemple, à celui du duc de Bourgogne, saint André. Cri et bannière, étaient liés, et on nomma Mon(t)joie le rouge étendard de l'abbaye de Saint-Denis qui mena si longtemps nos armées au combat. Si les Français criaient Montjoie saint Denis, ils pouvaient encore utiliser Notre Dame Guesclin quand ils étaient sous le commandement direct du connétable Bertrand du Guesclin. Par la suite, canons et fusils, rendirent généralement vains ces cris dont il ne resta que Vive le Roi, ou le cri régimentaire.

Les sceaux et armoriaux médiévaux ne s'embarraient guère de telles inscriptions. La devise s'inscrivit en français ou en latin, mais dès la Renaissance il y en eut en grec chez les Montmorency et les Gonzague italiens. Dès le XV^e siècle la devise devint assez complexe, phrase assez longue, souvent plus liée à l'individu qu'à la famille. C'était là une mode nouvelle se manifestant dans les livrées qui changeaient de combinaisons de couleurs à travers les temps.



Jean Clément, seigneur du Mez (+1261), maréchal de France en 1223, reçoit l'oriflamme des mains de saint Denis. Ce vitrail datant de vers 1230, montre que la composition héraldique s'est inscrite sur la tunique de ce chevalier, dont la famille donna cinq maréchaux (Notre-Dame de Chartres, transept sud ; tous droits réservés).

Par ailleurs, nous pensons trop souvent au texte qui est l' « esprit » de la devise, alors que son « corps » est fait d'un ou plusieurs objets. Cet ensemble forme ce que l'on appelle le badge de l'autre côté de la Manche où il est très utilisé, même à la place des armoiries. Des familles françaises ont gardé ce genre de souvenir, ce qui se voit par exemple dans les armoiries du duc de Rohan, si l'on en croit l'Armorial de la Chambre des pairs qui date de Louis XVIII (pl. 19): c'est une devise au sens plénier du terme et placée sous l'écu. De Louis XIV à Charles X, la dernière devise personnelle du roi fut le soleil d'Apollon (le corps) avec les mots équivoques *Nec pluribus impar* (c'est l'esprit), qui inquiétèrent l'Europe. Mais d'autres devises, tout au moins en texte, en esprit, étaient fort orgueilleuses, comme celle des Rochechouart qui évoque toujours leur grande ancienneté. . Les devises, peuvent être très utiles pour identifier les armoiries.

Les femmes portaient deux écus côte à côte, celui du mari à dextre et celui du père à senestre sous la couronne du mari, et même pour les gens de haut niveau, sur le manteau de celui-ci. On vit ainsi des armoiries de couple avec les colliers des Ordres du Roi environnant les deux écus. Les veuves prirent la cordelière qui nous vint des reines veuves, mais à l'origine elle n'était qu'un pieux ornement pour la reine Anne de Bretagne, fille du duc François II et d'une famille où l'on avait une dévotion pour saint François d'Assise depuis le XVe siècle.

L'Ancien Régime fut d'accord pour que les demoiselles aient l'écu en losange qui avait été utilisé aux XIV^e et XV^e siècles par de grandes dames de chez nous et qui perdurait encore au XVI^e pour d'importantes personnes. Les filles et petites-filles de France, les princesses du sang et celles des maisons « étrangères », quoique françaises, portaient la couronne à cinq fleurs de lis ou cinq feuilles d'ache visibles. Il était prévu qu'une demoiselle héritant d'un duché pairie (c'était possible avant l'édit de Marly, en date de mai 1711) pouvait poser son écu en losange sur le manteau timbré de la couronne de duc.

Les ecclésiastiques commencèrent par la sobriété, mais ceux qui occupaient un évêché-pairie de France se mirent à écarteler avec les armes bien connues de celui-ci. Mitre et crosse environnaient les écus des prélats et des abbés, la croix en pal derrière l'écu pouvant seule servir aux archevêques. Le chapeau cardinalice et les chapeaux dérivés se firent progressivement jour. Là encore ce fut une inflation dans les insignes de dignité. On trouvera sur les fers de reliure bien des renseignements sur les abbés, abbesses, etc. Les titulaires d'un siège ayant eu la qualité princière dans le Saint Empire pouvaient ajouter une épée qui se croisait en sautoir avec la crosse.

Et les bâtards reconnus par leurs pères, qui étaient d'ailleurs nobles avant l'édit d'Henri IV datant de 1600 ? Au Moyen Âge on prit l'habitude de tracer une « bande » qui fut nommée barre, sur l'écu paternel avec un trait bien naturel quand de la main droite on raye un document ; du bas à gauche le trait (parfois rageur !) s'élève vers le haut à droite par rotation de l'avant-bras droit. Mon ami Ottfried Neubecker (+1992) m'a d'ailleurs fait remarquer que c'est ainsi qu'on rayait autrefois les chèques barrés, afin d'en restreindre la circulation (obligation de passer par une banque), et que les autobus parisiens qui n'allaient pas jusqu'au terminus normal avaient de même leurs numéros rayés, barrés. Ce trait, cette barre, nom technique comme on vient de le lire, pouvait être d'un métal (or, argent) ou d'un émail (couleur). Autre diminution : le bâtard n'avait pas le même cimier que son père. Ainsi, Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois n'avait pas la double fleur de lis en carré de son père, Louis, duc d'Orléans, mais bien un bélier. Les Bourbons, seigneurs de Busset issus d'un évêque de Liège, arboraient une tête de chien avant d'écarteler leurs armes de celles de leur prestigieux ancêtre par femme, César Borgia, dont ils affichaient les deux cimiers, l'Hydre et le Pégase. En 1589, le chef de cette famille se nommait César, et n'aspirait certes pas au trône de France.

Une autre façon de montrer la bâtardise était de placer les armes du père sur une partie de l'écu, franc-quartier, pal, fasce, bande, barre, chevron... le champ étant alors uni. Dans la famille royale, Henri II mit les armes de France sur une fasce en champ d'argent pour son bâtard Henri de Saint-Remy (ancêtre des Saint-Remy dit de Valois dont fut la triste Jeanne, comtesse de La Motte de l'affaire du Collier !) et les Bourbons médiévaux utilisèrent aussi le champ d'argent, les lignes illégitimes s'employant à envahir ce champ par les armes fleurdelisées, allant jusqu'à effacer totalement le signe de l'illégitimité au XVII^e siècle. Le roi laissait faire et les mœurs avaient changé sous l'Ancien Régime. Dans la maison de Bourgogne on utilisait le champ d'or et c'était un joli tour de force que de placer tous les quartiers de Philippe le Bon dans un chevron.

Les illégitimes de Louis XIV portaient de France au bâton alaisé et péri en barre de

gueules, bâton bien discret pour des quasi-princes qui arboraient la couronne à cinq fleurs de lis visibles, quand certains héraldistes avaient inventé au XVII^e siècle la couronne à trois fleurs de lis et deux feuilles d'ache.

Au XVII^e siècle le chancelier de France (et le garde des sceaux pouvant le remplacer) ainsi que les plus hauts magistrats se mirent à placer leurs armes sur un manteau de pourpre doublé d'hermine (il reste des traces de ces grandeurs dans les costumes de nos plus importants juges, procureurs, etc.) et les ducs et pairs utilisèrent tout d'abord un manteau aux armes doublé d'hermine. Le roi lui-même fut crédité du pavillon (tente) depuis Louis XII dans peintures et gravures, mais ne l'utilisait que sur les boîtes d'argent protégeant les sceaux de majesté au bas de traités, et sur les tapisseries fleurdelisées dites chancelières qu'il offrait au chancelier afin de décorer sa demeure. Le roi n'avait pas de manteau en héraldique quoiqu'on en ait dit et quoiqu'on ait dessiné au XX^e siècle dans dictionnaires, cartes postales, etc.

Cris et devises complétaient la composition héraldique d'un seigneur. Ces devises peuvent être bien utiles pour identifier des armoiries.

Nos armoriaux ignorèrent généralement les ornements extérieurs : on trouve ceux-ci dans les armoriaux peints et gravés de l'ordre du Saint-Esprit, et sur les planches de l'infatigable Chevillard. Ce qui entraîne le fait que nos publications modernes ne s'attachent trop souvent qu'à l'écu sans s'occuper de ce qui l'environne. Voir par exemple le Grand armorial de France de Jouglà de Morenas avec ses dizaines de milliers d'entrées, et tant d'autres du même genre. C'est dommage.

Je viens de citer l'ordre du Saint-Esprit et c'est le moment d'aborder la question des Ordres du Roi. L'ordre des chevaliers de Notre-Dame de la Noble Maison (de Saint-Ouen) dit ordre de l'étoile, créé par Jean II le Bon n'eut aucune conséquence sur l'environnement de l'écu, mais l'ordre de monsieur Saint-Michel fondé par Louis XI en 1469 en eut. La mise du collier autour de l'écu arriva bien vite et contribua à le redresser car les sceaux et autres peintures avaient tendance à le mettre penché, pendu à sa guige. Ce collier fut copié par Henri VII d'Angleterre vers 1500 quand il voulut donner un insigne similaire à sa Jarretière.

A partir du règne de Charles IX, l'ordre de Saint-Michel fut très prodigué, par recherche de fidélités, et le nombre des chevaliers devint très grand. On ne donnait plus de collier sous l'Ancien Régime et le roi n'en portait pas (jusqu'à la Révolution il n'y en avait d'ailleurs plus qu'un seul exemplaire dans le trésor des Ordres, et datant sans doute de la Renaissance) ; il se contentait du seul Saint-Esprit, et au revers de la croix à colombe figurait d'ailleurs l'image de l'Archange. Les chevaliers de Saint-Michel ne portaient plus qu'un cordon noir avec la croix, et sans plaque ; ils n'arboraient le collier qu'en image autour de l'écu, ce qui se faisait encore en 1830.

Vint ensuite l'ordre et milice du benoît Saint-Esprit fondé en 1578 par Henri III roi de France et de Pologne ; fastueux, le nouvel ordre devint le premier de France, et fut copié dans toute l'Europe. Son collier vint environner celui de Saint-Michel, resté proche de l'écu, comme plus ancien ; on sait que ses maillons furent changés par Henri IV et leur nombre par Louis XVI. Le roi, chef et souverain grand maître des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit, et les chevaliers de ces deux ordres, donc

chevaliers des Ordres du Roi (ceux du Saint-Esprit devant être faits chevaliers de Saint-Michel peu avant leur réception dans le plus important des deux ordres) arboraient donc deux colliers en héraldique : une grande première en cette matière. Les ecclésiastiques n'étant que commandeurs du Saint-Esprit, n'avaient que le ruban bleu avec croix pendante autour de l'écu, reflet de ce qu'ils portaient sur leur vêtement. Les quatre grands-officiers du Saint-Esprit devaient faire de même, mais par vanité se mirent à prendre les deux colliers, le roi laissant faire, même sous la Restauration, nouveau témoignage de l'anarchie française.

Si l'on en croit l'acte de Jean II le Bon créant l'ordre, dit très souvent de l'Étoile, il « est ordonné que les armes & timbres de touz les seigneurs & chevaliers de la Noble Maison, seront peints en la sale d'icelle, au-dessus d'un chacun là où il sera » Le chevalier qui désertera la bataille ou toute « besoigne ordenée » sera suspendu de la Compagnie... « & li tournera l'en la Noble Maison ses armes & son timbre ce dessus dessous sans deffacier », jusqu'à ce qu'il soit rétabli par le prince (autrement dit le roi) et son conseil. Il était ordonné « que chascun apporte ses armes & son timbre pains, en un feuillet de papier, ou de parchemin, afin que les peintres les puissent mettre plustost & plus proprement là où il devront estre mis en la Noble Maison ».

Nous avons là une expression de la volonté de constituer symboliquement une corporation.

Selon les statuts de Saint-Michel, l'écu, le heaume et le timbre de chaque chevalier devaient être placés au-dessus de son siège dans l'église de l'ordre (art. 20), puis, à sa mort, déposés dans un autre lieu de celle-ci (art. 27). Je doute que ce fut appliqué dans les diverses églises de l'ordre jusqu'en 1578. Pour le Saint-Esprit, les « escussions » des membres de l'ordre devaient être placés dans l'église de l'ordre qui était celle des Augustins de Paris (un souvenir du bâtiment existe avec le quai et la rue des Grands-Augustins) ou dans toute autre église où devait se dérouler une cérémonie (art. 70).

Louis XIV fonda l'ordre royal et militaire de Saint-Louis (1693) et par édit de 1694 il régla les armoiries des membres de l'ordre. Les grand-croix posaient l'écu sur la croix d'or (donc la « plaque ») de l'ordre avec le cordon « couleur de feu » (donc rouge) tout autour, avec la devise de l'ordre écrite dessus (*Bellicæ virtutis præmium*), la croix de l'ordre pendante. Les commandeurs de même, mais sans la croix d'or (la « plaque »). Les chevaliers n'avaient que la croix et son ruban de même couleur, pendante au bas de l'écu.

Louis XV créa l'institution du Mérite militaire pour les officiers étrangers protestants (1759) et il est bien probable qu'on n'attendit pas la décision de Louis XVI (1784) établissant les mêmes ornements extérieurs. Le ruban était bleu foncé et la devise changée (*Pro virtute bellica*).

L'établissement du duc d'Anjou comme Philippe V roi d'Espagne renforça les liens entre les deux branches de la maison de Bourbon et la Toison d'or fut donnée aux dynastes français, ainsi qu'à de grands soldats et ministres. Le collier de cet ordre fut toujours porté entre l'écu et celui de Saint-Michel quand le chevalier de la Toison

était aussi chevalier des Ordres du Roi. Bien entendu, la seule Toison d'or espagnole fut reconnue en France, attitude continuée chez nous à travers tous les régimes.

Marginaux étaient les ordres royaux, militaires et hospitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare réunis sous la protection du roi et la grande maîtrise d'un courtisan puis d'un prince capétien. Le grand maître pouvait écarteler ses armes de celles de l'ordre (d'argent à la croix écartelée de sinople et de pourpre) composition qu'on retrouvait sur le chef « de religion » que pouvait arborer tout chevalier dans ses armes, lesquelles pouvaient s'augmenter d'une banderole avec la devis *Atavis et armis*. Louis XVI et le comte de Provence, dernier grand maître, décidèrent la mort de ces ordres nobiliaires, réunis, et déficitaires.

Marginal encore, mais beaucoup plus glorieux et toujours vivant, l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem établi à Rhodes puis à Malte (comment peut-on oublier que c'est la civilisation chrétienne qui inventa les hôpitaux ?). Les armes des chevaliers s'ornaient du chef de religion dès le XVe siècle : il était aux armes de gueules à la croix d'argent (composition qu'on retrouve sur le pavillon de l'ordre), l'écu parfois posé sur la croix de Malte d'argent agrémentée du chapelet ou patenôtre (*de Pater noster...*). N'oublions pas que la célèbre croix de Malte servit formellement de modèle à la croix du Saint-Esprit (art. 85 des statuts de ce dernier ordre). Des Français de l'Est pouvaient entrer dans l'ordre Teutonique et même y avoir des dignités, d'où des armes spéciales et un heaume supplémentaire en conséquence.

Le roi pouvait aussi concéder des ornements extérieurs. Par exemple Louis-François, premier duc de Boufflers (+1711), colonel général des dragons et colonel du régiment des Gardes françaises eut le droit par lettre patente de janvier 1705 de porter héréditairement les étendards de colonel général des dragons et les drapeaux de colonel des Gardes françaises. Une tapisserie aux armoiries de son fils montre 2 drapeaux et 3 étendards (en réalité des guidons) de chaque côté de la couronne ducale. Louis XV fera de même avec Antoine-Antonin, duc de Gramont et son frère Antoine-Adrien-Charles comte de Gramont. Leur père, Louis, autre duc, colonel de ces mêmes Gardes, avait été tué à leur tête lors de la bataille de Fontenoy, le 11 mai 1745, et par lettre patente de décembre suivant, les deux fils, ainsi que leurs descendances de ce nom, eurent le droit d'ajouter à leur écu ces drapeaux, « ainsi que le tout est peint, et figuré dans les présentes lettres, conformément à l'acte de règlement et d'enregistrement du Sr d'Hozier, juge d'armes de France, lequel acte est cy attaché sous le contre scel de notre chancellerie ».

Des pouvoirs étrangers pouvaient aussi faire des concessions. Louis-François-Armand du Plessis, duc de Richelieu (+1788), maréchal de France en 1748, avait défendu Gênes contre les Autrichiens, et reçut de cette république le don de ses armes. C'est ainsi que le maréchal duc et sa descendance, intégrés dans la noblesse génoise, portèrent d'argent à la croix de gueules (armes de Gênes et de saint Georges son patron) avec un écu en cœur aux armes du Plessis, qui sont d'argent à trois chevrons de gueules. Par ailleurs, René de Voyer d'Argenson, ambassadeur à Venise (+1651) fut suivi à ce poste par son fils René [II], comte d'Argenson (+1700). Or, en 1652, naquit son fils aîné, et la république de Venise voulut le tenir sur les fonts baptismaux en le nommant Marc-René. Par lettre patente du 27 octobre 1655, Venise accorda à l'ambassadeur, ainsi qu'à sa descendance, de mettre sur le

tout de ses armes, celles de la république, avec aussi le lion de saint Marc comme cimier ; Louis XIV ratifia par brevet du 16 novembre 1656. Ce Marc-René devint marquis d'Argenson (+1721), garde des sceaux en 1718-1720, et arborait sur le tout de son écartelé un écu de gueules (recte d'azur) au lion ailé de saint Marc et timbré de la couronne fermée (Venise) ; on a aussi de lui un ex-libris avec un écu aux seules armes de Voyer, mais la couronne ducale surmontée du lion ailé.

Je ne sais si Louis XIV autorisa la prise des armes de Neuchâtel par Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes, quand celui-ci épousa en 1710 une fille d'un Bourbon Soissons, dit le prince de Neuchâtel et de Valengin (+1703), lui-même fils légitimé d'un comte de Soissons, mais la principauté suisse n'était qu'un mirage, car elle avait déjà été attribuée au roi de Prusse dès 1707. Le titre princier ne fut pas gardé, mais l'actuel duc de Luynes porte encore un écartelé des chaînes en sautoir des Alberti de Florence et du lion couronné des Albert de Luynes, avec l'écu de Neuchâtel sur le tout, qui est d'or au pal de gueules chargé de trois chevrons d'argent.

La corporation des héralds de France fondée en 1400 par Charles VI, et qui fut un modèle pour les Anglais, s'employa à contrôler les armes dans les provinces. Ce furent des visitations dont il nous reste des traces. Ces personnages qui pouvaient identifier les morts sur le champ de bataille devinrent progressivement la parure des cérémonies et leur nullité héraldique fut assez patente au XVI^e siècle. Louis XIII fut d'ailleurs le dernier de nos rois à déclarer une guerre par l'envoi d'un héraut (et c'est ainsi que nous entrâmes dans la guerre de Trente ans !), et dans sa jeunesse il prit la décision de créer un juge général d'armes de France (1615), qui reçut « une compétence exclusive en matière de droit héraldique, mais on pouvait appeler de ses sentences devant le Tribunal des maréchaux de France » présidé par le connétable, puis lors de la disparition de cet office en 1627, par le doyen des maréchaux. Le juge d'armes dépendait du grand écuyer de France et de 1641 à la fin de l'Ancien Régime, l'office fut rempli par un membre de la famille d'Hozier, avec une interruption en 1696-1701 lors de la façon de l'Armorial général, dont le garde général fut l'ancien juge d'armes de cette famille.

Le juge d'armes réglait les armoiries des anoblis et de tous ceux qui réclamaient blason, il réglait les armoiries timbrées. « Sur requête des particuliers, il pouvait modifier les armes « mal prises ou données, ou mal expliquées dans...l'Armorial général ». Les lettres de noblesse, de confirmation de noblesse, de mutation de nom ou d'armes et de concession d'armoiries ne devaient être expédiées ni vérifiées dans aucune cour sans l'acte de règlement du juge d'armes, attaché sous le contre-sceau. Les actes juridictionnels du juge d'armes étaient cependant rares, les particuliers portant leurs procès devant les juridictions de droit commun ou le Conseil du roi.

On vient de voir évoqué l'Armorial général créé par édit de 1696. Après la guerre de la Ligue d'Augsbourg et les traités de Ryswick en 1697, le Roi-Soleil voulut remplir les caisses en réglant l'héraldique de ses sujets et les forcer à porter des armes ! Dauphin en tête, tous les Français jusqu'aux commerçants, etc. durent payer 20 livres tournois pour voir leur armes enregistrées. Ces armes étaient habituelles ou de pure invention quand des porteurs d'armes, souvent de grande qualité, négligeaient de se présenter avec un dessin de la composition familiale (parfois connue de tous !), ou quand les non-porteurs d'armes se voyaient attribuer une composition qu'ils

n'avaient certes point désirée, et qui fut parfois vexatoire, car provenant d'un humour de mauvais goût.

Il fut interdit de porter des armes non enregistrées et les objets ainsi armoriés devaient être confisqués ! Des amendes durent être payées par les contrevenants.

Les provinces, pays d'État, corporations, villes, évêchés, abbayes, etc. devaient aussi faire enregistrer leurs armes avec un tarif plus élevé. On lira dans le livre de R. Mathieu déjà cité tout l'essentiel à ce sujet. Un compte portant sur 28 généralités, 934 villes, 2171 villages et 116 944 personnes représentait une somme de 2 439 855 livres. L'opération était concédée à ferme à un commissaire supérieur qui installa ses commis dans tout le royaume et qui en recevait une partie de la somme levée. Le dernier enregistrement eut lieu en 1709 et on revint aux anciens usages, « chacun fut libre de porter des armoiries de son choix et nul ne fut contraint d'en prendre », à condition, évidemment, de ne pas prendre celles d'un autre.

Il est d'intérêt de connaître ce que pensaient les juges d'armes de France sur le port des armoiries par les gens de noblesse et comment ils agissaient en rédigeant leur certificats et brevets attachés aux lettres patentes lors des anoblissements et que le parlement déclarait ignorer lors de l'enregistrement de celles-ci.

Les nobles pouvaient porter des timbres en compagnie des anoblis, des bourgeois de Paris en vertu d'une décision de Charles V (1371), des officiers de maréchaussée ayant la noblesse personnelle et le titre d'écuyer (1720), des officiers de terre et de mer, des titulaires d'offices et fonctions donnant la noblesse au premier ou second degré, ou personnelle avec le titre d'écuyer, et des professeurs de droit, des lieutenants généraux civils, des maires de certaines villes. Ce timbre était un casque avec lambrequins aux couleurs de l'écu et sa position variait suivant le degré de noblesse de la personne à laquelle on donnait ou on vérifiait les armoiries. Les anoblis ou ceux dont la noblesse n'était que personnelle, et les bourgeois de Paris avaient un casque de profil ; les fils d'anoblis le taraient (le positionnaient) de deux tiers et à partir de quatre générations ils avaient droit de le tourner de trois quarts. Il y eut des exceptions. Quant au casque de front de la haute noblesse d'origine chevaleresque, il fut rarement concédé, les chevaliers de Saint Michel et de Saint Louis n'ayant que le casque de profil. Là encore des exceptions. Une concession royale était indispensable pour obtenir une couronne.

Vers le milieu du XVII^e siècle, les règlements héraldiques oublièrent le cimier et les supports, s'en tenant à la description de l'écu, ce qui semble être devenu la règle jusqu'en 1870. Il semblerait qu'il fallait payer un droit supplémentaire pour les avoir, mais les bourgeois pouvaient eux aussi les obtenir, de même pour les devises.

On était donc bien loin des magnifiques cimiers du Moyen Âge !

Pouvait-on changer d'armoiries ? Oui, sans aucun doute et avec de bonnes raisons, comme par exemple en changeant de parti ! Le comte de Bourgogne (notre Franche-Comté), fief impérial à cette époque, qui portait de gueules à l'aigle d'argent, prit à la fin du XIII^e siècle le lion accompagné de billettes en champ d'azur lorsqu'il se rapprocha du roi de France D'où, des siècles après, le lion de la marque franc-comtoise de la firme Peugeot. On connaît d'autres cas de ce genre.

Mais changer d'armoiries, comme en modifier ne pouvait légalement se faire qu'avec l'autorisation du roi, ce qui fut le cas pour les exemples passés en revue, comme Le Voyer d'Argenson et Richelieu.

On pouvait aussi vouloir perpétuer le souvenir d'une famille ayant apporté un fief ou d'honorables ancêtres, ou même signifier des prétentions parfois de grande importance. Dans le cas des Rohan, l'écu comportant les armes de Bretagne montraient qu'ils se considéraient en quelque sorte héritiers du duché en cas d'extinction de la descendance d'Anne de Bretagne et les Rohan Chabot ajoutent à leurs armes celles de Navarre et d'Écosse, au nom de prestigieuses ascendances. On a lu plus haut le cas des La Trémoille, ducs et pairs chez nous, qui se déclarèrent héritiers des rois de Sicile de la maison d'Aragon au XVII^e siècle, avec prise du titre de prince de Tarente et d'un quartier d'Aragon-Sicile dans l'écu, qui est écartelé en sautoir d'or à quatre pals de gueules et d'argent à l'aigle de sable becquée et membrée de gueules. C'est cette prétention reconnue par le Roi-Soleil qui leur valut la qualité de princes étrangers et le titre de prince appliqué à tous les membres de leur maison. Que l'on pense au prince de Talmont mort sur l'échafaud à Laval l'an 1794 ; il fut l'un des plus célèbres combattants royalistes de l'Ouest.

Pour un noble français, l'autorisation royale semblait quand même bien normale pour le changement d'armoiries. Les juristes de l'Ancien Régime considéraient en effet « que la fixité des noms et des armoiries intéressait l'ordre public ». La chose fut formellement établie pour la seule Normandie par un édit d'Henri II en 1556. Ceux qui modifiaient sans autorisation leurs armes pouvaient se voir refuser le droit d'en faire usage.

Pouvait-on perdre des armoiries ? Sans aucun doute dans des cas graves et à la suite de sanctions pénales, comme pour le crime de lèse-majesté et la désertion. Dans la catégorie de la lèse majesté se trouvaient les attentats et conspirations contre le roi, les rébellions, les actes séditieux dirigés contre lui, l'intelligence avec les puissances étrangères, la reddition par trahison ou lâcheté d'une ville ou d'une forteresse royale, l'usurpation de privilèges et de pouvoirs réservés au roi, la levée de troupes ou d'impositions sans la permission du roi, la falsification des sceaux du roi, la fabrication de la fausse monnaie, etc. peines pouvant s'appliquer aux descendants. Au Moyen Âge, on dégradait le chevalier et on renversait son écu, et on pouvait aussi le détruire, comme s'il était mort. On connaît de fameux exemples comme la destruction de l'écu de Robert III d'Artois en 1322 et la condamnation de Charles de Bourbon (l'ancien connétable duc) en 1527, les armes de ce traître devant être détruites partout où elles figuraient.

Les Français prenaient une certaine liberté avec les règles de l'héraldique officielle ou non. Peu avant la Révolution, Sébastien Mercier en son Tableau de Paris se moquait des mœurs de ses contemporains au chapitre 468 sur les "Cachets" : « Se donne qui veut des armoiries sur le quai de l'Horloge ; s'empare qui veut des armes des plus illustres maisons. On demande à un graveur de déployer toutes les richesses du blason, & il va en gratifier les armes particulières que vous inventerez à loisir avec lui....Personne ne vous dit mot, eussiez-vous épuisé tout l'art héraldique pour mentir journellement avec l'empreinte fugitive de la cire. Ainsi firent, après la guerre des croisades, les écuyers, les pages des chefs de plusieurs maisons

anciennes ; ils héritèrent des écussons de ceux qui, après avoir vendu leurs terres, allaient se faire tuer par les Sarrasins. Ils apportèrent triomphalement les étendards du mort, se les approprièrent & les transmirent à leurs descendants qui, quoique fils de ces varlets usurpateurs, ont fait remonter leur origine à une souche antique. Ces honneurs volés lors des fameux voyages d'outre-mer, n'étant point contestés, ont paru légitimes à l'aide du tems. Notre vanité est bien risible... Sur cent lettres, dont le cachet est gravé en armoiries, quatre-vingt-dix-neuf portent un cachet imposteur ».

Mercier force le trait et continue en montrant que des fils d'artisans font admirer leurs cachets armoriés dont « la possession avec le tems deviendra un titre incontestable... Il n'y a que Paris pour receler cette foule de beaux petits messieurs qui, le plumet sous le bras, le diamant au col, le cachet à la montre, jouent le rôle de gentilshommes, tandis que leur mère ou leur oncle est dans un coin, à solliciter le paiement d'une pension accordée à des services que rejette & que dédaigne le second ordre de la noblesse ».

Un autre exemple amusant de l'anarchie française, déjà conté en 1998. En 1784 Louis XVI voulut récompenser les services d'un grand médecin, Jean Jaubertou qui avait opéré l'inoculation antivariolique de la famille royale. D'où l'anoblissement par lettre patente et une détermination de ses armes par Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny, juge d'armes. L'écu y était timbré d'un simple casque de profil orné de ses lambrequins. Puis le roi nomma Jaubertou, chevalier de Saint-Michel avec dispense de preuve de noblesse héréditaire depuis son grand-père, à charge pour le vicomte de La Rochefoucauld, chevalier des Ordres du Roi, de le recevoir dans le grand couvent des Cordeliers de Paris. Lors de la cérémonie le nouveau chevalier signa la formule du serment à laquelle il ajouta son sceau orné de ses armes avec le collier de l'ordre, qui n'existait plus, et timbrées d'une couronne de comte ! Mais le vicomte de La Rochefoucauld scellait de son côté avec un écu timbré d'une couronne de duc

Mais, qu'on le veuille ou non, cette ambition héraldico-nobiliaire débridée laisse entendre qu'il y avait en cela un hommage rendu à la vraie noblesse qui conservait quand même quelque prestige en pleine époque des Lumières, tout en sachant que la petite et moyenne noblesse pouvait elle-même souffrir de la haute noblesse de cour qu'elle n'aimait pas. Mais avant le déluge prédit par la Pompadour il nous faut envisager un signe de décadence héraldique auquel on ne pense pas souvent.

En effet, la tradition de la brisure s'estompa à travers les siècles. Je m'explique.

À l'origine chaque composition héraldique d'un porteur d'écu était relative au seul porteur et non pas à ses fils, à ses frères ou à ses cousins. À la fin du XIIe siècle, le système était déjà bien établi comme je l'ai montré en donnant une date précise à la coupe de Resafa-Sergioupoulis, déjà évoquée ci-dessus. Elle fut découverte par l'Institut archéologique allemand de Munich en 1982 lors de fouilles opérées dans les restes d'une cathédrale anéantie par Houlagou et ses Mongols avant 1249. On trouva le trésor qui est maintenant au Musée national de Syrie (Damas), qui comportait cette coupe aux armes archaïques, et qui semble bien être le modèle des futurs gémellions armoriés. Au centre, l'écu de Raoul Ier, sire de Coucy mort à Saint-Jean d'Acre en 1191, et tout autour les écus de trois de ses fils, le quatrième étant destiné à l'état ecclésiastique, donc sans armes ou devant porter celles de son père. L'aîné, Enguerrand III, brisait d'un lambel archaïque, le deuxième, Thomas d'une bande et le quatrième, Robert, d'un franc-quartier, bande et franc-quartier conservés

dans leur descendance, les Coucy Vervins et les Coucy Pinon. Un autre des présents était Pierre d'Amiens, encore connu à la croisade de 1204, et dont le père vivait alors, ce qui entraînait qu'il brisait les armes paternelles d'un lambel de même facture que le précédent.

Le système était donc bien au point dès 1191 sur ce « monument » qui apportait des renseignements révolutionnaires, puisque les enfants de Raoul Ier étaient mineurs, et qu'on écrivait autrefois, quand j'étais plus jeune dans le métier, que des garçons de cet âge n'avaient pas la capacité héraldique.

Dans la maison de France (terme relatif à la famille du roi qui fut utilisé vers la fin du XIIIe siècle), le premier à briser fut Philippe Hurepel, comte de Boulogne, deuxième fils de Philippe II Auguste : ses sceaux et les vitraux de Chartres nous montrent l'écu fleurdélié brisé d'un lambel de gueules. On connaît la multitude de brisures employées par les Capétiens durant près de six siècles, mais dès la Renaissance, l'habitude se perdit de surbriser, autrement dit de mettre brisure sur brisure, par exemple, pour le Bourbon, comte de la Marche, placer trois lions d'argent sur la bande de gueules du duc de Bourbon son chef de branche. Et on pouvait sursurbriser !

À la fin de l'Ancien Régime les descendants de Philippe V d'Espagne en Espagne, en Deux Sicile et à Parme portaient tous l'écu d'origine (de France à la bordure de gueules) pendant que les Orléans s'en tenaient tous au lambel d'argent, que les Condé portaient les armes des anciens ducs de Bourbon, de France à la bande de gueules, mais celle-ci réduite à un bâton alaisé et péri en bande de cet émail. C'était plus discret ! Les Conti portaient les mêmes armes, mais avec une bordure de gueules supplémentaire. Etc.

Tout était plus complexe dans la famille du roi, car si le souverain, son fils le Dauphin et le fils aîné de celui-ci ne portaient que de France sans brisure (écarteler de France et de Dauphiné n'était point briser), les cadets eurent des armes variant sous Louis XV et Louis XVI. On respecta finalement la simple bordure de gueules des descendants de Philippe V. On vit ainsi deux fils de France, aînés par rapport à ces derniers, briser leur bordure ! Le comte de Provence portait en effet de France à la bordure dentelée de gueules et le comte d'Artois, ainsi que ses deux fils (qui auraient dû surbriser), la bordure crénelée de même. C'était encore en 1830, la brisure portée par le duc de Bordeaux et Mademoiselle sa sœur.

Nous tenons là en quelque sorte la décadence d'un système, résultat du manque d'imagination de cette famille et surtout du juge d'armes de France ! D'une façon générale, on ne pouvait savoir qui était qui dans les diverses branches qu'en méditant sur les ornements extérieurs, colliers, drapeaux pour les colonels généraux, style général. L'enquête est évidemment plus facile quand il s'agit d'armes de couple.

Dans un tel contexte, comment réclamer des brisures à des familles forcément moins importantes que celles de l'auguste maison de France ? Et d'ailleurs, sur le plan pratique, graver sur une bague des armes brisées pour un fils alors qu'il succédera à son père, serait-ce raisonnable pour les bourses modestes ?

A la fin de l'Ancien Régime le décor héraldique était moins présent.. Il y avait des

armoiries sur l'argenterie, des porcelaines (parfois venant de Chine), sur les portraits de famille, les cachets pour fermer les lettres (il n'y avait pas d'enveloppes), et même les sceaux pour les actes des grands seigneurs : sceaux de cire pendants pour des actes importants ou simples sceaux en placards (en papier gaufré et collé par la cire) pour des actes moins importants comme des permis de chasser. Le roi comme Dauphin de Viennois, le comte d'Artois en tant que vicomte de Turenne, et le grand maître des ordres réunis de N.-D. du Mont-Carmel et de S.-Lazare, étaient les seuls à conserver le sceau équestre. Mais les grandes tapisseries héraldiques étaient bien rares en dehors de la Cour, et de la demeure du chancelier ou du garde des sceaux. J'en connais une aux armes Phélypeaux pour Louis, comte de Saint-Florentin, puis duc de La Vrillière qui fut cinquante ans secrétaire d'État et ministre, en quelque sorte titulaire d'un record international en cette matière.

Le décor héraldique pouvait quand même orner des arbres généalogiques, et des tableaux de quartiers, mais à ce sujet il faut comprendre que les preuves de noblesse se faisaient en France par degrés dans la seule lignée mâle, alors que dans le Saint Empire, donc à l'Est du royaume, on cherchait les quatre, huit, seize et même trente-deux quartiers d'un candidat ou d'une candidate à un chapitre noble. Les murs des châteaux d'Alsace s'ornent encore de nombreux tableaux de quartiers relatifs aux preuves fournies par les familles, et on a parfois la surprise de voir l'endogamie en vigueur dans ces familles par la simple vision de la répétition des mêmes armes. Mais il est vrai que se marier entre soi était souvent sauver les possibilités d'entrer dans des institutions ou encore sauvegarder le patrimoine ; presque le remembrement foncier par le lit conjugal ! On opérait de même pour l'ordre dit de Malte ou pour les ordres réunis de N.-D. du Mont-Carmel et de S. Lazare.

Dernier aspect des choses. Le roi de France émettait généralement des actes relatifs à la noblesse comportant de l'héraldique par des lettres patentes, autrement dit par de vastes parchemins auxquels le sceau de majesté en cire verte, était suspendu à des lacs de soie verte et rouge (intéressante combinaison de couleurs venant de vers 1200, probablement au nom de la triade de couleurs vert, blanc, rouge sur laquelle il y a pas mal à dire). Les brevets, sans sceau, ne parlaient généralement point d'héraldique. Cette tradition de la lettre patente a été conservée chez nous jusqu'en 1870 et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord continue à faire de même, les questions purement héraldiques étant réglées de même, à Londres et à Édimbourg, coutume continuée au Canada et même dans la République d'Irlande. Ces organismes étrangers produisent des chefs-d'œuvre de graphisme et de peinture dont on n'a généralement pas idée en France.

Dans le Saint Empire, les États dépendants de la maison d'Autriche et les autres États germaniques, ainsi qu'en Espagne, au Portugal, aux Pays-Bas, en Belgique, etc. on vit et on voit encore le système du diplôme, autrement dit du cahier auquel pendait le sceau enfermé dans une boîte de bois ou de métal. Aux XVIIIe et XIXe siècles les diplômes ibériques et autrichiens comportèrent de superbes frontispices. Pour le Saint Empire, les armoiries du destinataire étaient placées au milieu d'un joli paysage agrémenté dans les hauteurs des armoiries de l'empereur et des électeurs. Ces œuvres d'art étaient totalement inconnues en France.

Il est normal que les styles héraldiques se soient succédés à l'image de l'évolution

des beaux-arts. L'écu seul, par exemple, a changé de forme à travers les siècles. Nous utilisons souvent la forme de la Renaissance et du XVIIe siècle, assez austère, il est vrai. Le Roi-Soleil utilisa un écu circulaire environné des colliers, image du monde frappé de fleurs lis, et on utilisa aussi et de plus en plus, les écus elliptiques, terme que je préfère à ovales. Ce genre perdura durant le XVIIIe siècle, les compositions allant jusqu'à placer les écus sur des cartouches et même à compléter les compositions par des guirlandes de fleurs qui n'avaient plus rien d'héraldiques. Il fallut attendre des pièces de monnaies de Louis XVI pour voir des écus plus normaux, le bas en accolade. Le XIXe siècle allait s'en souvenir.

Enfin, il faut encore savoir que l'élite française eut la possibilité d'apprendre l'héraldique dans des livres, mais aussi par les cartes à jouer, et l'enseignement donné dans les collèges des jésuites, ce qui est expliqué dans le livre de Philippe Palasi (cf. n.56). La suppression de l'ordre en France (1761-1767) fut catastrophique, même en ce domaine. Je ne cite ici que les œuvres de Jérôme de Bara (1581, réédité en 1975), de Marc Vulson de la Colombière (1644, réédité en 1978), de Pierre Palliot (1650, réédité savamment par Jean-Bernard de Vaivre en 1979), etc. Le plus fécond des pédagogues fut sans aucun doute le jésuite Claude-François Menestrier (+1705) dont j'ai retracé en 1976 l'essentiel de la vie et des œuvres.....Cet érudit écrivait en 1688 que la noblesse n'aimait guère la science du blason, car rebutée par de trop gros volumes. Il en écrivit de petits livres, dont l'un, sur la Nouvelle méthode raisonné du blason, fut éditée augmentée, jusqu'en 1780.

Remarques :

- *Ce texte est extrait du livre « Armorial de l'ANF » paru en 2004 aux éditions du Gui. Il ne comprend que les deux premiers chapitres de l'introduction d'Hervé Pinoteau sous le titre : Héraldique et Noblesse. Le texte se poursuit dans le livre avec les chapitres suivants : La grande Révolution - Renaissance impériale – Restauration - Monarchie de Juillet - II^{ème} République et Second Empire - Les autres Républiques.*
- *Les nombreuses notes qui figurent dans le livre ont-été enlevées pour ne pas alourdir la lecture de cet article destiné à être essentiellement consulté sur ordinateur.*
- *Les illustrations sont également issues de ce livre.*

[Armorial de l'ANF, en savoir plus...](#)



www.culture-cadeaux.com

contact@editions-du-gui.fr